



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3476

Rapport des mandataires de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA) – Exercice 2016

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3476 - RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LYON PARC AUTO (LPA) – EXERCICE 2016 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (SEM LPA) a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1524-5, 14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan financier et le bilan d'activités de l'exercice 2016 approuvés par le Conseil d'administration de la société.

La Ville de Lyon est actionnaire de la SEM Lyon Parc Auto et est, à ce titre, représentée au Conseil d'administration par MM. Michel Havard, Louis Pelaez, Jean-Yves Sécheresse.

I - Bilan financier 2016 :

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

	2014 en M€	2015 en M€	2016 en M€	Tendance 2015-2016
Capital social	6,2			→
Participation publique	61,84 %			→
dont Ville de Lyon	21.63 %			→
dont Métropole de Lyon	30,69 %		37,82 %	↗
Total Produits « société »	56,2	58	62,4	↗
dont chiffre d'affaires	53,5	56,3	59,2	↗
Total Charges « société »	54	54,2	56,5	↗
dont impôt sur les sociétés (IS)	0,9	1,9	3	↗

	2014 en M€	2015 en M€	2016 en M€	Tendance 2015-2016
Résultat net	2,2	3,8	5,9	↗
Capacité d'autofinancement	15,7	21,3	15,2	↘
Capitaux propres	34,8	38,4	44	↗

Les fonds propres s'élèvent à 181 M€, affectés en totalité au financement des immobilisations et complétés de 56 M€ de dettes à long terme. 79 % de la dette est à taux fixe, le solde en taux variable. 16 contrats de prêts sont actifs, cotés à risque faible selon la charte Gissler (charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés). Grâce à une gestion active de sa dette, le taux d'intérêt moyen est de 2,54 % à fin 2016.

Depuis 2012, la société met à profit ses bons résultats pour renégocier ses emprunts, ce qui lui permet de restaurer une marge d'endettement pour ses projets à venir ou en cours.

Le résultat d'exploitation (11,7 M€) est absorbé par :

- la charge financière (1,5 M€) ;
- les charges exceptionnelles (0,5 M€) ;
- l'intéressement / participation (0,9 M€) ;
- l'impôt sur les sociétés (3 M€).

Le résultat net de l'exercice 2016 s'est soldé par un excédent de 5,9 M€, soit une hausse de 53 %. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- la hausse du chiffre d'affaires global (+ 3 M€ soit + 5%) qui provient de la hausse de la fréquentation des parcs (+ 2 % soit +0,5 M€), de l'augmentation du ticket moyen (+ 2.2 M€), et de l'augmentation des abonnés (+0,3 M€) ;
- la refonte du plan pluriannuel d'investissements et des gros entretiens (+ 1,4 M€) - (échéance de certains amortissements techniques, solde positif des provisions pour gros entretiens) ;
- des charges financières en baisse de 0,5 M€

En comparaison avec le budget 2016, le résultat d'exploitation est meilleur que les prévisions (+ 45 %) grâce à des produits plus élevés et une maîtrise des dotations aux amortissements et provisions et des consommations en provenance des tiers (renégociation des contrats).

II - Faits marquants 2016

Le périmètre des comptes de l'exercice 2016 est identique à celui de 2015. L'exercice 2016 a été marqué par les événements suivants :

- la fermeture du Parc Part-Dieu Centre Commercial au 31 décembre 2016 ;
- la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre du chantier Saint Antoine avec l'immeuble Pitance, le planning recalé prévoit une livraison au 1^{er} semestre 2019 ;
- l'avancement des travaux sur le parc des Halles : création d'un espace vélo sécurisé, d'un local commercial en rez-de-chaussée ;
- l'augmentation de l'utilisation du service d'auto-partage de LPA.

L'activité des parcs de stationnement a été plutôt bonne. La fréquentation globale a augmenté de 2 %. Elle concerne surtout les parcs Part-Dieu Centre Commercial (+ 62 000 passages), les Halles (+ 27 000), Saint Georges (+ 22 000), Antonin Poncet et Saint Exupéry (+ 15 000 chacun).

L'exercice 2016 est excellent du point de vue de l'activité et du résultat net. La société distribue peu de dividende et augmente ses réserves en vue des investissements à venir. LPA se positionne clairement comme opérateur de mobilité en développant des services d'auto-partage, de stationnement sécurisé pour les vélos, d'espaces logistiques urbains.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2017

La société Lyon Parc Auto se porte systématiquement candidate aux procédures d'appel d'offres qui sont lancées et ce, dans le cadre des mises en concurrence.

La société a vu apparaître dans son environnement la mise sur le marché d'offres de stationnement « privées » (ex SACVL, Grand Lyon Habitat etc.). LPA s'est rapproché d'une startup lyonnaise pour bénéficier de la technologie et commercialiser elle-même ses offres.

Les avancées technologiques permettent la mise en place d'outils toujours plus performants en matière de gestion de parc de stationnement. LPA travaille selon plusieurs axes dans ce domaine : amélioration du confort d'utilisation des parcs pour les clients (lecture sans contact des CB...) et en matière de gestion par une intégration des outils de fonctionnement des parcs dans le système d'information global de LPA.

Pour les années futures, la capacité d'autofinancement sera sollicitée pour poursuivre le désendettement et pour faire face aux investissements de renouvellement ainsi qu'aux éventuels nouveaux parcs à construire.

L'investissement courant a fait l'objet de plans d'entretien et de renouvellement pour les années futures.

Les investissements lourds sont intégrés dans les simulations financières à moyen terme. Ils représentent, en moyenne sur les cinq prochaines années (2018 à 2022), une enveloppe annuelle de 2 M€

Le coût de construction du nouveau parc Saint Antoine s'élèvera à 51 M€ d'euros dont le solde restant à financer entre 2017 et 2019 s'élève à 33,5 millions soit une moyenne annuelle de 11,2 millions.

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société d'économie mixte LPA au titre de l'exercice 2016.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM